

Annonces légales et judiciaires

Par arrêté interministériel du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2023, soit 0,189 euro HT le caractère.
Les avis de constitution de société sont soumis à forfaitisation, sauf les avis de constitution de Gaec.
Les avis de nomination des liquidateurs, les avis de clôture de liquidation, les jugements d'ouverture et de clôture des procédures collectives sont soumis à une tarification forfaitaire. Le tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AP 26 23 0073 01 JMC : superficie totale : 99 a 40 ca. Agri. Bio. : non. Bâti : Aucun bâtiment. Parcellaire : JONCHERES (99 a 40 ca) - 'Praroussi' : A- 181. Zonage : JONCHERES : RNUu. Loué par bail rural sur toute la surface.

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 04/08/2023 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer www.safer-aura.fr, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85, rue de la forêt BP 150 - 26905 VALENCE Cedex 09 Tél : 04.75.41.51.33 Mail : direction26@safer-aura.fr

CABINET GABET AVOCAT

65 Avenue du Dr Lucien Steinberg
26140 SAINT RAMBERT D'ALBON

SALAISSONS CREOLES

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 29 rue Président Wilson
26240 SAINT VALLIER
En cours d'immatriculation
au RCS de ROMANS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12 juillet 2023, il a été constitué une société :

Dénomination : SALAISSONS CREOLES
Nom commercial : Charcuterie de la Galaure

Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège social : 29 rue Président Wilson
26240 SAINT VALLIER

Objet : Charcuterie, traiteur, fromagerie, crèmerie, boucherie, rôtisserie ;
Capital : 8 000 €

Président : Madame Elodie JAURES demeurant 17 Lot les Jardins de Coinaud
26140 ST RAMBERT D'ALBON

Admission aux Assemblées : chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Clauses d'agrément : La cession entre actionnaire est libre. La cession à un tiers est soumise à un agrément.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de ROMANS

Pour avis
Le Président

ROUX

SARL à associé unique au capital de 5.000 €
Siège : Zone Industrielle Grangeneuve
Rue Jules Guesde

26800 PORTES LES VALENCE
Siège de liquidation : 13 Rue St-Pierre
26200 MONTELMAR
752 469 155 RCS ROMANS

Par décision de l'associé unique du 31/01/2023, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. ROUX Alban 13 Rue Saint Pierre 26200 MONTELMAR, quitus de sa gestion et déchargé de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 31/01/2023.

Radiation au RCS de ROMANS.

« COLLINES DE MERCUROL »

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 8 000 EUR
Siège social : 1735 route des Bois -
MERCUROL
26600 MERCUROL VEAUNES
434 030 730 RCS ROMANS

MODIFICATION DE LA GERANCE

Aux termes du PV AGO en date du 10/07/2023, l'assemblée générale a nommé Monsieur Jean CHANAS, demeurant à 26600 MERCUROL VEAUNES, 35 impasse de la Maison Vieille, aux fonctions de nouveau gérant avec effet le 10/07/2023 en remplacement de Monsieur Eric CHANAS, gérant décédé. Inscription modificative au RCS de ROMANS.

Pour avis.

NATURE FÉRIQUE

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 64 montée des Amandiers
26110 SAINT MAURICE SUR EYGUES
RCS ROMANS 879 242 592

Aux termes du procès-verbal de l'AGO du 30/06/2023, il a été pris acte de la démission du Président de la Société et est remplacé par la société CENTRE FRANCE INGENIERIE TECHNIQUE HOLDING, SAS au capital de 40 000 € dont le siège social est situé Montée des Amandiers, 26110 SAINT MAURICE SUR EYGUES, immatriculée au RCS de ROMANS, sous le numéro 852 947 142, représentée par OSMANI Cyril, pour une durée illimitée à compter du 30/06/2023.

Mention sera faite au RCS de ROMANS. Pour avis

GAEC DE MAYOUSSE

Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun
au capital variable de 135 000 euros
Siège social : 65 chemin de Mayousse
26190 LE CHAFFAL
522 397 199 RCS ROMANS SUR ISERE

AVIS

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 01.06.2023, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Raphaël PINAT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour et du changement de la dénomination sociale qui sera désormais : DE MAYOUSSE au lieu de GAEC DE MAYOUSSE.

Statuts mis à jour en conséquence. Inscription modificative au RCS de ROMANS SUR ISERE

Pour avis
La Gérance

NOYER DU CLOS

Exploitation agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile au capital de 7 500 euros
Siège social : Le Clos
125 Route de Dieulefit
26 160 LA BEGUDE DE MAZENC

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 10 juillet 2023 à MONTELMAR, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes :

- Dénomination : NOYER DU CLOS ;
- Siège : Le Clos - 125 Route de Dieulefit à LA BEGUDE DE MAZENC ;
- Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de ROMANS ;
- Objet : L'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;
- Capital : 7 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ;
- Gérance : a été nommé gérant de la société sans limitation de durée Monsieur Frédéric NOYER

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 22/00845 -
N° Portalis DBXS-W-B7G-HKDD

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 12 juillet 2023 a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Abdel-Ilah ESSARHOURI
25 Rue du Bonrepos
26140 SAINT-RAMBERT-D'ALBON

N° SIREN : 494 128 556
Activité : Service aménagement paysager

Liquidateur :
Maître Philippe SERRANO
350 Avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du liquidateur.

Le Greffier

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VALENCE
PROCÉDURES COLLECTIVES
N° RG 23/01789
N° Portalis DBXS-W-B7H-HZFP

Le Tribunal judiciaire de VALENCE, statuant en matière civile par jugement du 12 juillet 2023 a prononcé le redressement judiciaire de :

Nom et raison sociale :
Monsieur Nicolas REVOL
285 chemin des Sotons
26600 LARNAGE

N°SIREN : 798 527 768
Activité : exploitant agricole

Mandataire judiciaire :
Me Philippe SERRANO
350 avenue Victor Hugo
26000 VALENCE

Date de cessation des paiements :
15 juin 2023

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la présente publication au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

Le Greffier

Chronique juridique

DROIT SOCIAL / J'ai embauché un salarié en CDD saisonnier et je souhaite le renouveler. Quelles conditions dois-je respecter ? Pour quelle durée puis-je renouveler le CDD ? Y-at-il un nombre limite de renouvellements ?

Le renouvellement du contrat à durée déterminée

Le contrat à durée déterminée (CDD) est par définition limité dans le temps. En effet, le CDD ne peut avoir ni pour objet ni pour effet de pourvoir durablement un emploi et son recours n'est possible que dans les cas limitativement prévus par la loi. Ainsi, le renouvellement du CDD est strictement encadré.

Qu'est-ce que le renouvellement du CDD ?

Le renouvellement du CDD est la prolongation du contrat initial, sans délai de carence. Le contrat renouvelé est donc le même contrat qui se poursuit au-delà de son terme initial. Ainsi, il n'est pas possible pour l'employeur de modifier les termes du contrat tels que la rémunération, les missions à accomplir par le salarié ou son temps de travail.

À noter, le renouvellement est à distinguer de la succession de contrats. La succession de contrats est une succession de plusieurs contrats distincts. Lors d'une succession de contrats, le salarié enchaîne plusieurs contrats différents, n'ayant pas le même objet ni le même motif, contrairement au renouvellement.

Modalités de renouvellement du CDD

Seul le CDD à terme précis peut faire l'objet d'un renouvellement (contrat qui dès sa conclusion, prévoit une date de début et de fin). Le renouvellement est ainsi prohibé pour le CDD à terme imprécis (contrat dont la date de fin n'est pas fixée). L'employeur ne peut décider seul du renouvellement du CDD. L'accord du salarié est requis. Le renouvellement doit obligatoirement faire l'objet d'un accord écrit et signé entre l'employeur et son salarié. Cet accord doit être réalisé avant la date d'échéance du contrat initial. Ainsi, le renouvellement du CDD

est rendu possible dans deux situations :

soit parce que le renouvellement a été préalablement prévu dans une clause du contrat initial, précisant les modalités de renouvellement ; soit parce qu'un avenant (précisément prévu par la loi. Ainsi, le renouvellement du CDD est strictement encadré. Le renouvellement d'un contrat à durée déterminée doit nécessairement faire l'objet d'un avenant écrit lorsque le contrat initial ne prévoit pas l'éventualité d'un renouvellement ou lorsque le contrat initial ne prévoit que la possibilité de renouveler le contrat.

Si le contrat de travail se poursuit après l'échéance du terme alors que les conditions de renouvellement n'ont pas été respectées, le CDD se transforme automatiquement en contrat à durée indéterminée (CDI) et le salarié conserve alors l'ancienneté acquise pendant son CDD.

Le nombre de renouvellements possibles

Le contrat ne pourra être renouvelé que deux fois, dans la limite de la durée maximale fixée par la loi. Le CDD pour accroissement temporaire d'activité par exemple, a une durée maximale de dix-huit mois. Par conséquent, un CDD (pour ce motif d'accroissement) à terme précis de 14 mois ne pourra être renouvelé que pour quatre mois supplémentaires. Il est cependant nécessaire de connaître la durée maximale du contrat à durée déterminée qui peut varier selon les motifs de recours au contrat (exemple : maximum de neuf mois pour un contrat conclu dans l'attente d'un salarié recruté en CDI ; maximum de 24 mois pour un contrat conclu dans le cadre du départ définitif d'un salarié avant la suppression de son poste...).

Le service juridique social de la FDSEA 26

Faites-nous confiance pour la parution de vos ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES ...

Deux habilitations pour 2023 :

- édition papier (parution le jeudi - bouclage le mardi 17 h)
- édition SPEL sur www.agriculture-dromoise.fr (parution immédiate)

envoyez vos demandes par mail
legales@agriculture-dromoise.fr



NOS SERVICES :
Relecture avant parution
Devis gratuit
Rapidité
Simplicité
Confidentialité

Journal L'Agriculture Drômoise

SIÈGE SOCIAL
145 avenue Georges Brassens - CS 30418
26504 Bourg-lès-Valence Tél. 04.27.24.01.70
contact@agriculture-dromoise.fr
www.agriculture-dromoise.fr
N° commission paritaire : 0924 T 85792 -
ISSN 1262-2583 (papier) ISSN 2610-7317 (en ligne)
ISSN 2742-409X (édition numérique)

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES RURALES ET AGRICOLES SARL des Editions de L'Agriculture Drômoise au capital de 91 418,48 a créée le 21/07/76, durée 50 ans - RCS Romans B 307.711.507

Membre du SNPAR. Mise en page au journal. Dépôt légal à parution. Principaux associés : Chambre d'Agriculture - CRCA - Groupama Méditerranée

ADMINISTRATION - RÉDACTION
Co-gérants : Jean-Pierre Royannez - Damien Colin
Directeur de la publication : Jean-Pierre Royannez
Directeur de la rédaction : Christophe Ledoux

Journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires du département de la Drôme

PUBLICITÉ LOCALE
AGRI RHONE-ALPES BOURGOGNE
Jérémy Chosson
23, rue Jean Baldassini 69364 Lyon cedex 7
Tél : 04.72.72.49.07
Tél : 07.71.91.72.09
jchosson@arbpub.fr

ABONNEMENT
Pack Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) : 121 €
Pack Pro 2 ans 100 n° (journal + version numérique) : 222 €
Pack Super Pro 1 an 50 n° (journal + version numérique) + 1 revue technique : 170 €
Prix au numéro : 3 €

PUBLICITÉ NATIONALE
REUSSIR
4-14 rue Ferrus CS 41442
75683 Paris cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30 - pub@reussir.fr

IMPRESSION
Imprimerie de l'Avesnois
1 rue Pierre Charpy 59440 Avesnes-sur-Helpe
Origine du papier : France / Norvège
Taux de fibres recyclées : minimum 60 %
Certification : papier produit à partir de fibres IFCGD (Issues de forêts certifiées gérées durablement)
Eutrophisation : P_{tot} 0,022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (article L.122-4 du code de la propriété intellectuelle). Toute copie doit avoir l'accord du Centre français de droit de copie (CFC) 20, rue des grands Augustins 75006 Paris - Tél 01 44 07 47 70.